

Certificat énergétique cantonal des bâtiments

Le CECB est le Certificat énergétique cantonal des bâtiments officiel. Il montre d'une part l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et d'autre part, la quantité d'énergie nécessaire à un bâtiment utilisé de façon standard. Ceci est valable pour des bâtiments existants mais aussi pour les nouvelles constructions. Le besoin énergétique défini est visualisé sur le classement allant de A à G (de « très efficace énergétiquement » à « peu efficace énergétiquement ») d'une EtiquetteEnergie. Ainsi, en tant que propriétaire, vous pouvez obtenir une évaluation objective de l'état énergétique et de l'efficacité de votre bâtiment.

L'article 11 de la loi du 15 mai 2013 modifiant la loi sur l'énergie impose effectivement, à partir du 1er août 2013, l'établissement d'un certificat énergétique des bâtiments à la charge des vendeurs pour tout bâtiment objet d'une aliénation, à l'exception des aliénations entre héritiers légaux ou des liquidations de régime matrimonial et des liquidations de propriété commune ou de société simple.

Avantages:

- Le CECB renseigne sur l'état énergétique d'une propriété ainsi que sur le potentiel d'amélioration énergétique de l'enveloppe et de la technique du bâtiment. C'est un instrument idéal pour la planification de mesures de modernisation  des bâtiments.
- Au cours d'une visite sur place, l'expert CECB identifie les points faibles du bâtiment. Ceux-ci sont répertoriés dans un rapport de conseil et aident ainsi le propriétaire à éviter toutes mesures inefficaces pour la modernisation  de son bâtiment. Un budget adapté aux besoins individuels et aux possibilités d'investissement permet de prioriser les mesures pour réduire les futurs coûts énergétiques et augmenter le confort des habitants.
- Le CECB offre au propriétaire, en cas de décision de vente ou location, plus de transparence au sujet des coûts énergétiques et du confort thermique.
- Le CECB est identique pour toute la Suisse. Tous les bâtiments certifiés CECB peuvent être comparés en un clin d'œil.
- Le CECB peut aussi être utilisé pour mettre en comparaison les valeurs de planification et la consommation effective d'énergie ultérieure.

Le CECB reflète la consommation énergétique de bâtiments d'habitations (maisons individuelles et habitat collectif), bâtiments administratifs et scolaires.

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale ⁽²⁾
A	Excellente isolation thermique ⁽²⁾ avec vitrages isolants triples.	Installations techniques du bâtiment à la pointe de la technologie, pour la production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) et l'éclairage; utilisation d'énergies renouvelables ⁽²⁾ .
B	Les constructions nouvelles atteignent, selon la législation en vigueur, la catégorie B.	Standard des constructions nouvelles en matière d'enveloppe et d'installations techniques; utilisation d'énergies renouvelables ⁽²⁾ .
C	Bâtiment ancien dont l'enveloppe a subi une réhabilitation complète.	Bâtiment entièrement réhabilité (enveloppe et installations techniques), le plus souvent avec utilisation d'énergies renouvelables ⁽²⁾ .
D	Bâtiment bien isolé et complètement après coup, mais avec des ponts thermiques qui subsistent.	Bâtiment réhabilité dans une large mesure, avec toutefois des lacunes manifestes, ou sans utilisation d'énergies renouvelables ⁽²⁾ .
E	Bâtiment dont l'isolation thermique ⁽²⁾ a été considérablement améliorée, y compris par la pose de nouveaux vitrages isolants.	Bâtiment partiellement rénové, avec un nouveau générateur de chaleur ⁽²⁾ et éventuellement, de nouveaux appareils et un nouvel éclairage.
F	Bâtiment partiellement isolé thermiquement.	Bâtiment tout au plus réhabilité partiellement, avec remplacement de certains équipements ou l'utilisation d'énergies renouvelables ⁽²⁾ .
G	Bâtiment non rénové, avec au plus une isolation incomplète ou défectueuse, posée ultérieurement, et ayant un gros potentiel de rénovation.	Bâtiment non rénové, sans utilisation d'énergies renouvelables ⁽²⁾ , et ayant un gros potentiel de rénovation.

